



# Les îles du Ponant

*Procès-verbal  
Du Conseil  
d'Administration  
Bréhat  
Le 3 mars 2022  
16h*

*Chausey  
Bréhat  
Batz  
Ouessant  
Molène  
Sein  
Glénan  
Groix  
Belle-Île  
Houat  
Hoëdic  
Ile d'Arz  
Ile aux Moines  
Ile d'Yeu  
Ile d'Aix*

Dest. : Mmes et MM. les Administrateurs de l'A.I.P.

Le 3 mars deux mille vingt-deux, à seize heures, le Conseil d'Administration de l'Association les Iles du Ponant s'est réuni à la salle polyvalente de Bréhat, sur convocation en date du 14/02/2022.

**Etaient présents :**

. Mmes/MM. les Maires de :

BREHAT, Olivier CARRE  
BATZ, Eric GRALL  
OUESSANT, Denis PALLUEL  
MOLENE, Didier DELHALLE  
GROIX, Dominique YVON  
SAUZON, Ronan JUHEL  
BANGOR, Annaïck HUCHET, Présidente CCBI  
LOCMARIA, Dominique ROUSSELOT  
HOUAT, Philippe LE FUR  
HOEDIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU  
ÎLE-AUX-MOINES, Philippe LE BERIGOT  
ARZ, Jean LOISEAU  
AIX, Patrick DENAUD

. Mmes/MM. les représentants de :

CHAUSEY, Guillaume VALLEE  
LE PALAIS, Catherine BARBOTIN  
SEIN, Stéphane LE GOLVAN

. M. le représentant du Conseil Départemental du Morbihan, M. Gérard PIERRE  
. M. le représentant du Conseil Départemental du Finistère, M. Gilles MOUNIER  
. M. le représentant du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, M. Gilles PAGNY.  
. M. le représentant du Conseil Départemental de Vendée, M. Bruno NOURY  
. Michel CHARUAU président de l'Office de tourisme de L'Île d'Yeu

➤ **Ont donné pouvoir :**

. Carole CHARUAU, 1<sup>ère</sup> adjointe mairie île d'Yeu Conseillère départementale de Vendée

➤ **Sont également présents :**

. Stéphan MORLEVAT, conseiller municipal à Bréhat  
. Marie-Françoise ROGER, adjointe à la mairie de Groix  
. Georges GUILCHER, conseiller municipal à l'île de Sein  
. Denis BREDIN, Emilie GAUTER, Charlotte COURANT, Marie MALLET, Dominique JAZAT, AIP.

➤ **Sont excusés :**

. M. Gilles MENARD, maire de Granville, M. Didier FOUQUET, maire de Sein, M. Roger LE GOFF, maire de Fouesnant, M. Guillaume DU FONTENIOUX, Président du GASPE.

**Vérification du quorum**

*Le CA est composé de 27 membres (18 Maires ou leurs représentants, 6 Conseillers départementaux représentants les Présidents des départements de la Manche, des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan de la Vendée, de la Charente Maritime 3 représentants issus des Comités départementaux et régionaux des pêches, des Compagnies de transport, des OTSI des îles du Ponant).*

*Le CA se réunit valablement lorsque les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés, dans la limite d'un pouvoir par administrateur présent, soit 18 membres.*

**Sont présents ou représentés ce jour 22 membres.**

M. Philippe LE BERIGOT préside la séance en qualité de Président de l'Association.  
Après un mot d'accueil, le Président, Philippe LE BERIGOT propose d'aborder l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

## Conseil d'Administration

### Points à l'ordre du jour

- 1      **Approbation du PV du CA du 16 septembre 2021**      voir pièce jointe

**Décision du CA N° 1 : Le PV du CA du 16/09/2021 est approuvé à l'unanimité.**

- 2      **Rapport d'activité**

#### Rapport d'activité et Situation comptable 2021

Voir pj rapport d'activité 2021

- 3      **Situation comptable au 31 12 2021**

Voir pj bilan et compte d'exploitation 2021 O. Carré Trésorier – LDO CONSEILS

**Décision du CA N° 2 : le compte d'exploitation 2021 est approuvé à l'unanimité.**

- 4      **Proposition de programme 2022**

## Programme 2022

### 1 Actions économiques

#### 1.1 Accompagnement des demandes économiques.

Chaque année, divers acteurs insulaires ou non insulaires (particuliers, collectivités, associations), interrogent l'AIP sur divers sujets. Depuis la création de Savoir faire des îles du Ponant, les acteurs économiques sont dirigés vers cette structure. Les questions relevant du domaine des collectivités continueront d'être traitées en direct par l'AIP.

**Fonds tourisme durable :** Soutien aux entreprises touristiques, reconduction et extension à de nouvelles actions du dispositif 2021.

L'AIP est partenaire technique du Comité Régional du Tourisme dans le cadre du plan de relance transition énergétique un accompagnement des entreprises d'hébergement restauration est prévu par l'ADEME,

A ce jour deux dossiers reçus pour 2022.



Projet suivi par Ch. Courant, chargée de mission économie tourisme, sa connaissance des entreprises lui permet de se positionner pour réaliser ces diagnostics. s.

|                        |                                      |                      |
|------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| Fonds tourisme durable | Engagement AIP                       | Ressource spécifique |
|                        | Chargée de Mission économie/tourisme | 700 €/ dossier       |

#### Participation SAFIP :

Cotisation 2022

Proposition : 5 000 €

(Pour mémoire 10 000 € en 2020 – 7 000 € en 2021. Ceci illustre la montée en puissance de SAFIP et de la marque.)

|                |                       |                      |
|----------------|-----------------------|----------------------|
| Adhésion SAFIP | Engagement AIP        | Ressource spécifique |
|                | 5 000 € fonds propres | -                    |

**Décision du CA N° 3 : Autorise à l'unanimité le Président à mettre en œuvre la cotisation 2022 à l'association Savoir faire des îles du Ponant en tant que membre bienfaiteur pour un montant de 5 000 €.**

Fonds COVID résistance : Pour mémoire, dispositif clos depuis septembre 2021.

## 1.2 Tourisme

### Univers transversaux Région Bretagne

2022 représente la dernière année de la convention d'objectif 2020-2022 avec la Région Bretagne au titre de sa politique touristique.

Elle s'appuie sur son dispositif Univers transversaux et sa « feuille de route îles ».

La Région Bretagne propose une nouvelle convention d'objectif 2022 – 2024. Elle ne prévoit bien sûr pas de financer les actions sur des îles non bretonnes, mais accepte la démarche de l'AIP de les y associer, comme cela a pu être le cas lors des années précédentes.

Cette convention prévoit un programme d'actions pilotées par l'AIP ou auxquelles l'AIP participe, avec des dispositions financières. Les règles de financement régionales prévoient en 2022 une contribution régionale au taux de 80%.

En 2022, le programme se traduira par deux conventions financières : l'une de 24 900 € opérationnelle dès mars 2022 ;

Une seconde convention financière sera proposée à la Commission permanente régionale en milieu d'année pour un montant identique de 24 900 €.

|                                            |                         |                      |
|--------------------------------------------|-------------------------|----------------------|
| Univers des îles 2022<br>Total 2022 83 000 | Engagement AIP          | Ressource spécifique |
|                                            | Salaires et prestations | Région Bretagne      |
| Conv Région Bzh 2022 n°1                   | Equivalent 6 225        | 24 900               |
| Conv Région Bzh 2022 n°2                   | Equivalent 6 225        | 24 900               |

Ambition du programme : Faire des îles des territoires exemplaires de la gestion des ressources locales, du respect de l'environnement insulaire et d'un tourisme équilibré tout au long de l'année.

3 axes stratégiques ont été définis,

- Axe 1 : mieux adapter l'accueil des visiteurs à l'acceptabilité de chaque île.
- Axe 2 : mieux étaler la fréquentation touristique dans le temps,



- Axe 3 : tendre vers une intégration renforcée du tourisme aux autres activités de l'île).

**Convention Région Bretagne - AIP** La Région Bretagne prévoit de confier diverses actions à l'AIP avec une contribution financière de 80%.

**Partenaires** : CRT, CDT, Destinations, OT, OTB...

Actions et activités prévues en 2022,

- La suite de l'étude « hyper-fréquentation » et seuils d'acceptabilité.
- La parution du journal des îles du Ponant avec une refonte de la maquette et l'adaptation à la ligne éditoriale définie en 2020.
- La montée en puissance de la communication sur le nouveau passeport des îles.
- Le soutien aux sites d'exception. Avec le nouveau site Houat – Hœdic.
- La mise en place des outils conformes à la ligne éditoriale précisant les messages de communication adaptés aux îles et repris par les divers organismes (CRT, CDT ...) ex mission photographique ciblant les îles hors saison.
- Mise en place d'une veille permanente sur le développement du tourisme durable sur les îles.
- La réunion annuelle des OT.

### Sites d'exception

- Belle - île : La phase opérationnelle avec des dispositions financières pour l'île concernée s'est terminée en 2021.
- Ouessant : La phase opérationnelle avec les premières réalisations sur site (balisage signalétique) doit se mettre en place, 2021 verra d'autres propositions et la poursuite de la démarche.
- Bréhat : La partie diagnostic nettement entamée en 2020 doit se finaliser en 2021 avec les premières actions conduites par la commune et l'office de tourisme, avec les financements régionaux.
- Nouveau : Houat/Hœdic. Pilotage par l'AIP en 2022, diagnostic et définition du plan d'action.

L'accompagnement de l'AIP se poursuivra, pour les 3 sites actifs en 2022 il fait partie intégrante de la feuille de route régionale avec le soutien financier qui y est associé.

**Décision du CA N° 4 : Autorise à l'unanimité le Président à solliciter et à mettre en place le programme et à engager l'AIP et à signer cette nouvelle convention Univers des îles 2022 (ou l'extension de la convention d'objectif existante) ainsi que toute convention financière avec la Région Bretagne pour la mise en œuvre du programme univers des îles 2022.**

## 2 Actions énergie-déchets ressources des îles

### 2.1 Sensibilisation des usagers et Soutien aux initiatives de transition énergétique sur les îles.

Cette action est une des actions du CTE îles d'Iroise ;  
Actions qui sont intégrées au CRTE des îles finistériennes.

**Accompagner les bretonnes et bretons dans les transitions :** Les habitants, moteurs de la transition écologique et énergétique des îles de la mer d'Iroise, Sein, Molène et Ouessant. Avec des actions énergie-déchets.

Le printemps des transitions aura lieu à partir de mi-avril à mi-mai. Les financements sont obtenus en 2021 jusqu'en fin 2022 :

- Région Bretagne est complétée par une participation de
- EDF SEI et
- EDF Délégation Régionale
- SDEF.

| Accompagnement des habitants transition ZNI<br>60 000 en 2022 | Engagement AIP<br>salaires prestations | Ressources<br>spécifiques |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|
| Convention Région 2022                                        | Equivalent 20% = 12 500                | 25 000                    |
| EDF 2022                                                      |                                        | 12 500                    |
| SDEF                                                          |                                        | 10 000                    |
| AIP                                                           |                                        |                           |

Dans le cadre du CRTE, un premier événement sera proposé sur l'île de Batz dans le prolongement du printemps des transitions.

**ESIN – NESOI – Île aux Moines :** étude sur les motivations et freins pour la mise en place de véhicules électriques en autopartage sur l'île aux Moines.

La fédération européenne des petites îles a obtenu des financements pour accompagner un projet pilote regroupant 6 îles (Irlande, Ecosse, Danemark Finlande Suède, France). L'île aux Moines au titre d'une étude de faisabilité sur les mobilités douces et l'autopartage a été retenue.

L'AIP s'est positionnée en partenariat avec Morbihan énergies et a répondu au cahier des charges pour épauler la commune de l'île aux Moines dans sa démarche de mobilité vertueuse.

Cette expertise et les enquêtes auprès de la population sont à réaliser le premier semestre 2022.

| Prestation ESIN NESOI<br>année 2022 | Engagement AIP                                   | Ressource spécifique |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------|
|                                     | Chargée de Mission énergie<br>+ prestation 1080€ | 8 000                |

Financements obtenus en 2021, mise en œuvre en 2022.

## 2.2 CTE ZNI du Finistère :

Le CTE est entré en application par la signature du contrat par le Préfet du Finistère pour le compte de la Ministre en charge des Transitions écologiques et énergétiques le 29 juillet 2020. Le 27 janvier 2022, les actions du CTE ont été intégrées au CRTE des îles finistériennes.

12 actions sont inscrites dans ce contrat : elles sont portées pour certaines par l'AIP pour d'autres par AKUO, EDF SEI, le SDEF, la mairie d'Ouessant.

En 2022, la possibilité de l'extension de tout ou partie des actions à l'île de Batz sera recherchée.

Une partie des financements restent à mobiliser. L'Etat n'apportant pour le moment des financements que sur quelques projets d'investissement via l'ADEME au niveau national (ex projet « phare » d'AKUO Energie).

Les actions pilotées par l'AIP : les financements mobilisés par l'AIP auprès de la région Bretagne ou EDF SEI par exemple contribuent à réaliser ces actions.



- Accompagnement des habitants dans la transition énergétique des îles de la mer d'Iroise avec sensibilisation et accompagnement des habitants dans les projets de mobilité durable et le développement des énergies renouvelables.
- Sensibilisation des usagers sur la prévention déchets pour leur donner les clés pour réduire leur production de déchets à la source.
- Efficacité énergétique sur les îles de la mer d'Iroise : poursuite et mise en place d'actions visant à réduire les consommations d'énergie dans le patrimoine bâti des trois îles. (Rénov'îles).

### 2.3 Programme Interreg ICE – SDEF

Les actions prévues dans le cadre de ICE ont toutes été soldées en 2021. Cependant une prolongation est attendue pour l'année 2022. A ce jour aucune action spécifique n'est programmée en 2022.

### 2.4 Convention de partenariat avec Morbihan Energies

Flexmobile Belle-île 2022

Accompagnement mobilité électrique autopartage

|                              |                                    |                      |
|------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| Flexmobile – TIGA année 2022 | Engagement AIP                     | Ressource spécifique |
|                              | Chargée de Mission énergie déchets | Prestation ME 16 000 |

### 2.5 Programme Rénov'îles Sein Ouessant Molène

Le programme Rénov'îles de soutien technique et financier aux travaux d'économies d'énergie sur Sein, Molène et Ouessant se déroule depuis 2019, conformément à la convention EDF SEI – AIP. Au-delà de 2021, il a été prolongé par tacite reconduction tout 2022.

|                                 |                                    |                                     |
|---------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Rénov'îles Sein Ouessant Molène | Engagement AIP                     | Ressource spécifique                |
|                                 | Chargée de Mission énergie déchets | 400 €/ dossier<br>+ 208 € /Dialogie |

ci-dessous forfaits applicables en 2022

#### ANNEXE 1 : Forfaits applicables aux maisons individuelles ou appartements

| Type de travaux                                                                     | Fiche CEE de référence | Rénovation                                                          | Neuf       | Condition d'application                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Changement d'une fenêtre                                                            | BAR-EN-104             | 50 € / fenêtre                                                      |            | Toutes les fenêtres ou à minima 4 ouvrants                                                                                                                                  |
| Isolation d'une toiture (combles)                                                   | BAR-EN-101             | 30 € / m <sup>2</sup> d'isolant soit en moyenne 2500 € par logement |            | + 500 € si 2 modules isolation associés (parmi fenêtre, murs, combles, plancher) + VMC dans le logement<br>+ 1000 € si 3 modules isolations associés + VMC dans le logement |
| Isolation des murs par l'intérieur ou l'extérieur                                   | BAR-EN-102             | 30 € / m <sup>2</sup> d'isolant soit en moyenne 2500 € par logement |            |                                                                                                                                                                             |
| Isolation du plancher sur Terre-plein ou vide sanitaire                             | BAR-EN-103             | 30 € / m <sup>2</sup> d'isolant soit en moyenne 1500 € par logement |            |                                                                                                                                                                             |
| VMC simple flux Hygroréglable A et B                                                | BAR-TH-127             | 200,00 €                                                            |            |                                                                                                                                                                             |
| Chaudière bois / biomasse                                                           | BAR-TH-113             | 4 000,00 €                                                          | 1 500,00 € |                                                                                                                                                                             |
| Chauffage par pompe à chaleur air-eau ou eau-eau                                    | BAR-TH-104             | 4 000,00 €                                                          | 1 500,00 € |                                                                                                                                                                             |
| Appareil indépendant de chauffage Bois (poêle, foyers fermés, inserts, cuisinières) | BAR-TH-112             | 2 000,00 €                                                          | 700,00 €   |                                                                                                                                                                             |
| Chauffage par pompe à chaleur air-air                                               | BAR-TH-129             | 400,00 €                                                            |            |                                                                                                                                                                             |
| Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées                  | BAR-TH-158             | 50 € / radiateur                                                    |            |                                                                                                                                                                             |
| Chauffe-eau Solaire                                                                 | BAR-TH-101             | 700,00 €                                                            | 700,00 €   |                                                                                                                                                                             |
| Chauffe-eau thermodynamique à accumulation                                          | BAR-TH-148             | 700,00 €                                                            | 700,00 €   |                                                                                                                                                                             |



## 2.6 Convention de Mécénat Saint Gobain

Une proposition de convention cadre de mécénat de compétences a été soumise à l'AIP par la société Saint Gobain Développement (GIE).

L'objectif est de permettre à des salariés de Saint Gobain de mettre à disposition de l'AIP leur compétence, que ce soit dans le domaine technique, juridique, dans la communication, les ressources humaines, ...

L'AIP a identifié des missions qui pourraient être proposées à des salariés de Saint Gobain sur les îles du Ponant :

- Mise en place de formations pratiques et théoriques sur la gestion de l'humidité dans le bâti (Public cible = habitants et personnel communal)
- Mise en place de formations pratiques sur l'auto-réhabilitation (Travaux liés à la rénovation énergétique) (Public cible = habitants et personnel communal)
- Dons de matériaux isolant pour des habitants en situation de précarité énergétique.

**Décision du CA N° 5 : il y a un Intérêt pour des opérations concrètes. Suite à la demande de précisions du CA du 16 septembre 2021, et au vu des actions concrètes proposées sur les îles par St Gobain, Le CA mandate le Président ou son représentant pour signature de la convention de mécénat et de ses conventions de mise à disposition de personnel à but non lucratif. Le suivi de la convention et de ses conventions de mise à disposition seront assurées par la chargée de mission énergies.**

Voir pièce jointe projet de convention de mécénat de compétence et de convention de mises à disposition de personnel à but non lucratif.

## 2.7 Adhésion TARANIS

Pour développer les projets de groupement de commande et de projets citoyens en matière de production d'énergie renouvelable, le CA du 16 septembre 2021 a validé l'adhésion à Taranis pour la durée du projet sur les îles d'Iroise : renforcement de la participation citoyenne à la transition énergétique. Cette adhésion d'un montant de 240 à 250 € suivant la catégorie à laquelle nous serons rattachés (240 € si nous sommes considérés comme un regroupement de collectivités – 250 € comme partenaire suivant la masse salariale).

Le réseau Taranis a pour but de promouvoir le modèle d'énergie citoyenne en Bretagne. En adhérant au réseau Taranis, les porteurs de projets se soutiennent dans leurs démarches de projets d'énergies renouvelables citoyennes.

**En contrepartie, Taranis propose à ses adhérents :**

- de participer à des sessions de formations gratuitement
- de bénéficier d'une assistance juridique (par un avocat spécialisé en droit des sociétés)
- de participer à des groupes de travail thématiques et visites de projets pour faciliter le partage d'expériences
- de promouvoir et valoriser les projets de ses adhérents dans tous ses outils de communication et lors de sollicitations diverses

**Décision du CA N° 6 : Autorise le Président à procéder à l'adhésion à Taranis au moins pour la durée du projet, soit pour l'année 2022.**

## 2.8 Projet Inter îles soutien à la biodiversité : réduction de l'impact des invasives

### 2.8.1 sur les îles d'Iroise



Ce projet a débuté en 2021, il est prévu pour se terminer fin 2023

Il vise à conforter la biodiversité en réduisant l'impact des espèces invasives et créant des problèmes à la biodiversité sur les îles.

Dans une première phase, des financements ont pu être obtenus sur les îles d'Iroise avec une dotation du Parc Naturel Marin d'Iroise de 46 800 €, pour le démarrage de l'action, une contribution des 3 communes concernées et du département du Finistère sont prévues.

Avec un programme de sensibilisation à la biosécurité et le contrôle des espèces invasives sur les îles du Sein, Molène et Ouessant. Une consultation est en cours pour la mise en place des prestations de service correspondantes pour trois années. Elle prévoit deux lots en tranche ferme : une pour réduire fortement les populations de lapins de l'île de Sein, l'autre pour les rats et chats errants sur ces trois îles avec une tranche conditionnelle prévoyant l'extension pour deux années et une autre pour une nouvelle opération de dératisation à l'île de Sein.

| Réduction impact<br>invasives montant 2022<br>50 000/an x 3 | Engagement AIP                                                                           | Ressource spécifique |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| PNMI                                                        | Prestations de service Help<br>Phoenix, campagne<br>sensibilisation<br>salaire Directeur | 15 600               |
| CD 29                                                       |                                                                                          | 10 000               |
| Fondation EDF                                               |                                                                                          | 5 000                |
| Contribution communes                                       |                                                                                          | 8 000                |

### 2.8.2 autres îles

Ce projet a vocation à être déployé sur toutes les îles bretonnes intéressées

L'extension de ce projet aux autres îles bretonnes est aussi envisagée, comme le prévoyait le projet Breizh'hin (LIFE). En substitution et pour compléter le projet des îles d'Iroise, des fonds européens FEDER, vont être sollicités dès que le PO FEDER sera opérationnel. D'autres financements vont être mobilisés, (contrat nature).

Les prochaines îles intéressées identifiées sont :

|                |                                                                |
|----------------|----------------------------------------------------------------|
| Bréhat         | Chats errants                                                  |
| Batz           | Rats et ragondins sur ses îlots satellites et l'île principale |
| Houat          | Rats sur l'île principale et les îlots satellites              |
| Ile d'Arz      | Rats – ragondins sur Ilur Godec illuric (PNRGM)                |
| Île aux Moines | Rats sur îlot de Creizic                                       |

Trois types d'actions prévues :

Un volet de sensibilisation animation sur toutes les îles bretonnes

Un volet d'opération de luttres contre les invasives animales (Rats, Chats, Ragondins, ...)

Un volet de mise en place de mesures de bio-sécurisation ex : rats sur les moyens de transport de fret, zones portuaires et de stockage des marchandises (y compris déchets) transportés.

| Réduction impact<br>invasives montant 2022<br>167 000/exercice x 4 | Engagement AIP                                                                                   | Ressource spécifique |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| FEDER dossier en cours                                             | Prestations de service<br>captures et sensibilisation<br>salaire C Mission invasives<br>Dir. AIP | 100 000              |
| Région Bretagne contrat<br>nature                                  |                                                                                                  | 30 000               |
| Contribution îles                                                  |                                                                                                  | 33 000               |
|                                                                    |                                                                                                  |                      |



**Décision du CA N° 7 : Autorise le Président à solliciter tout financement pour la mise en œuvre de ce projet, notamment la sollicitation de fonds Européens FEDER dans le cadre de l'appel à projet adaptation au changement climatique et de fonds sectoriels Région Bretagne (contrat nature ou autre) ainsi que tout autre financement complémentaire qui pourrait y contribuer.**

## 2.9 Veille sur appels à projets énergie

Cette activité de veille fait partie intégrante des missions de la chargée de mission énergie déchets. Elle sera bien sûr poursuivie en 2022.

### 3 Contrat de partenariat Etat – Région Bretagne- Départements Du Morbihan, du Finistère, des Côtes d'Armor – îles du Ponant

Suite au bilan d'exécution du contrat 2014- 2020, les enjeux croisés entre signataires du précédent contrat ont été discutés lors du dernier CUP du 2 décembre 2020, ils constituent une base pour le nouveau contrat à venir.

#### 3.1 Négociation du nouveau contrat

La signature du CPER par la Région Bretagne et l'Etat prévoit la territorialisation d'un contrat des îles. Les travaux de négociation d'un nouveau contrat sont amorcés dès le début 2022. Les départements sont depuis associés, il leur est proposé, de rejoindre le contrat.

Les premiers échanges, permettent d'envisager une structuration des enjeux toujours selon les 4 axes : Habiter (logement) - travailler (soutien aux activités économiques) – gérer durablement les territoires (ressources naturelles, patrimoine) – services collectifs essentiels (santé, culture, sports).

Certaines thématiques intéressent transversalement les 4 axes comme par exemple la transition énergétique, l'adaptation aux changements climatiques, ou encore le numérique qui en plus d'actions spécifiques pourront se retrouver en fil conducteur dans les critères de sélection des projets.

Concernant l'agenda de mise en place du contrat, il se précise avec la signature annoncée du CPER mi-mars.

Les réunions techniques entre Etat, Région Bretagne et les trois départements sont engagées, sans préjuger du nombre des signataires pour ces derniers. Leur décision est attendue dans les mois prochains.

Les prochaines étapes :

- Réunion de négociation
- Validation du projet de contrat par les exécutifs respectifs
- Signature du contrat
- Premier Comité Unique de Programmation (CUP).

Raisonnablement une signature est possible ce printemps pour un premier CUP fin juin début juillet. Les critères de sélection : Montants et taux planchers, plafonds ; maîtres d'ouvrages éligibles, critères d'éco-conditionnalité etc. restent à préciser.

Les dossiers pour pouvoir être instruits devraient parvenir mi-mai à l'AIP toujours en charge de l'animation du contrat.



|                         |                         |                      |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|
| Ingénierie du contrat   | Engagement AIP          | Ressource spécifique |
| Région Bretagne Contrat | Salaires fonctionnement | 100 000              |
|                         |                         |                      |

|                                |                            |                      |
|--------------------------------|----------------------------|----------------------|
| Ingénierie prospective         | Engagement AIP             | Ressource spécifique |
| Dossier extension observatoire | Prestation salaires équipe | Région Bzh 30 000    |
| Dossier circulation automobile | Prestation salaires équipe | Région Bzh 20 000    |
| Dossier groupement prod EnR    | Prestation salaires équipe | Région Bzh 10 000    |

**Décision du CA N° 8 : Autorise le Président à :**

- participer et déléguer les aspects techniques de la participation à la rédaction du contrat avec l'Etat, la Région Bretagne et les trois départements concernés
- le cas échéant signer le contrat après réunion spécifique du bureau de l'AIP permettant de s'assurer de sa validation au regard des éléments de la négociation.
- mobiliser et signer tout contrat convention relatifs à l'ingénierie et l'animation du contrat ainsi que les propositions d'ingénierie prospectives 2022.

Proposition Diagnostic énergétique : Pour de nombreux projets, et l'instruction des dossiers correspondants, la fourniture d'un diagnostic énergétique explicitant les bénéfices énergétiques du projet est requise. La réalisation d'un tel diagnostic par un professionnel agréé est parfois difficile à obtenir en fonction de leur indisponibilité et des délais d'intervention pour les îles. Lors du précédent contrat, les diagnostics « Dialogie » étaient acceptés par la Région Bretagne. Notre chargée de mission étant agréée (Agrément ADEME) pour la réalisation de tels diagnostics a été amenée à en produire pour les projets de certaines communes.

Les diagnostics énergétiques étant dans le champ concurrentiel, son intervention ne peut être systématique pour tous les dossiers. Par contre, leur réalisation pour seulement des membres de l'AIP pourrait être retenue, il s'agirait donc de les limiter aux seuls projets communaux.

**Décision du CA N° 9 : la réalisation des diagnostics « Dialogie » est limitée aux seuls projets des communes adhérentes et retient le principe de leur réalisation à prix coûtant soit : temps de travail déplacement et frais de déplacement et missions.**

### 3.2 Plan de relance - CRTE

Depuis le début de l'année, une veille particulière est menée sur les dispositifs du plan de relance, avec une diffusion auprès des collectivités insulaires.

La nouvelle ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et les programmes de soutien aux collectivités, ex : maisons France services, Conseillers numériques, qu'elle conduit pourraient constituer des opportunités à saisir pour les îles. L'AIP est membre au titre des associations d'élus locaux du comité de cohésion territorial du Morbihan.



### 3.3 Identification des soutiens potentiels des politiques sectorielles régionales et départementales aux projets des îles

En plus des politiques territoriales, d'autres aides ou soutiens sectoriels peuvent être mobilisés. Comme chaque année, les échanges avec les maîtres d'ouvrage conduisent à orienter certains projets vers des demandes liées aux politiques sectorielles des départements et régions. Ceci est d'autant plus vrai pour les départements hors du contrat Etat Région Bretagne comme par exemple celui du Morbihan mais qui n'en demeure pas moins un soutien constant et indéfectible de ses îles.

## 4 Autres partenariats/actions

### 4.1 Conservatoire du Littoral

Suivi des programmes insulaires du Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat.

Renouvellement de convention conclue pour 3 ans en 2019. Elle permettra cette année de préciser les projets du Conservatoire du Littoral à venir dans le cadre du futur contrat de partenariat et d'apporter une visibilité sur les co-financements provenant du Conservatoire du littoral.

|                                                  |                         |                      |
|--------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|
| Contrat de coopération conservatoire du littoral | Engagement AIP          | Ressource spécifique |
|                                                  | Salaires fonctionnement | 5 000                |

Voir pièce jointe : projet d'accord de coopération

**Décision du CA N° 10 : Autorise le Président à signer l'accord de coopération avec le Conservatoire du Littoral.**

### 4.2 Accord de programmation Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le nouvel accord de programmation est finalisé, la proposition est faite au conseil d'administration d'approuver les termes de l'accord de programmation dans ses dispositions et son programme prévisionnel d'actions.

L'enjeu majeur est de préciser ce que le CA de l'Agence peut attribuer aux îles en dérogation/complément du XIème programme, notamment le déplaçonnement de 40% des plafonds d'aides.

Dans le détail, 5 champs d'intervention sont concernés :

- La gestion économe de la ressource en eau potable et la protection des captages – adaptation au changement climatique :
  - la protection des captages, le développement d'une gestion patrimoniale, la sécurisation de la production d'eau potable, la mobilisation des ressources locales de substitution à l'eau potabilisée pour des usages n'en nécessitant pas (arrosage, lavage...),
  - Un programme inter-îles porté par l'AIP pour des campagnes de sensibilisation aux économies et la diffusion de dispositifs de récupération des eaux de pluie.
- La limitation des pollutions domestiques par des actions tant sur l'assainissement collectif que non collectif :
  - Plus largement, les travaux attachés à l'assainissement devront préalablement être prioritaires dans un schéma directeur d'assainissement
  - les travaux réduisant les rejets d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel.

- La protection et la restauration de milieux aquatiques – zone humide :
  - pour mémoire, les premiers projets ont été financés dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêts
  - D'autres actions d'envergure moindre sont identifiées et les compléteront.

En fonction de l'évolution et du détail de chaque projet, il pourra être aidé au sein du présent accord de programmation ou il sera redirigé vers un dépôt de demande d'aide d'un futur appel à initiative biodiversité.

- inventaires Zones humides.

- L'amélioration de la qualité des eaux des zones portuaires :
  - aires de carénage,
  - récupération des eaux noires,
  - récupération des eaux noires et grises liées au transport et plaisance et équipements d'aires de dépotage...
- Le volet biodiversité cité pour mémoire :
  - Les travaux de renaturation et de restauration des fonctionnalités des espaces naturels sont susceptibles de correspondre aux règlements des différents Appels à Projet ou Initiative Biodiversité régulièrement proposés par l'agence.

Le coût total prévisionnel des actions à réaliser dans le cadre de cet accord est évalué à 19 859 200 € HT. Les dépenses prévisionnelles retenues pour le calcul des aides s'élèvent à 10 467 800 € HT et le montant des aides financières de l'Agence à 4 554 000 €.

#### Durée de l'accord

Il est conclu pour la durée du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau. Il prend effet à compter de sa date de signature et prend fin au plus tard le 30 juin 2024, date limite à laquelle le dossier de demande d'aide pour la dernière opération liée au présent accord pourra être déposé.

#### Périmètre de l'accord

L'accord intéresse 13 îles (les 12 îles bretonnes + l'île d'Yeu.

| Accord de programmation<br>Agence de l'eau 50% | Engagement AIP                | Ressource spécifique |
|------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| Suivi accord de prog                           | Salaire équipe fonctionnement | 16 600               |
| Animation économies H <sup>2</sup> O           | Salaire CM éner g dev durable | 20 000               |
| Distribution récupérateurs                     | Salaire CM + matériel         | 36 000               |

Voir pièce jointe projet d'accord de programmation

**Décision du CA N° 11 : Mandate le Président pour signer l'accord de programmation et à mobiliser, et pour cela signer toute convention financière et d'application, les moyens de mise en œuvre des actions transversales dévolues à l'AIP. (3 abstentions = B. NOURY, M. CHARUAU, C. CHARUAU, qui a donné pouvoir à N. NOURY)**

#### 4.3 Activités Santé sur les îles

- 4.3. 1 APSIP : Association pour la Permanence en Santé sur les Îles Bretonnes

L'AIP dispose d'une voix au CA de cette structure, elle y est représentée par Dr Philippe ROUGIER, adjoint au maire de l'île d'Arz, suppléé par M Jean-Luc CHIFFOLEAU maire d'Hœdic. Ses premières actions consistent à employer des personnels de santé affectés sur Hœdic pour assurer une permanence de soins de premiers recours.



Cette expérience est suivie avec beaucoup d'attention et porteuse d'espoirs pour obtenir une permanence de soignants 24/24 sur toutes les îles. En 2022 l'APSIB devrait monter en puissance, son intervention pour contribuer à résoudre la pénurie de soignants à Groix depuis fin 2021 est une possibilité.

Cette création est un résultat direct du contrat local de santé des îles bretonnes.

#### ▪ 4.3. 2 Contrat local de Santé

2022 est la première année de prolongation de ce contrat avec son évaluation.

Un contact récent avec la direction de l'ARS Bretagne a précisé les modalités de l'évaluation du contrat.

L'ARS propose le recrutement d'un stagiaire en fin d'étude en école d'administration de santé (Master 2) pour épauler l'évaluation du Contrat local de santé des îles.

Le renouvellement du contrat est souhaité par l'ARS qui précise sa vision et met en avant la spécificité de la santé sur îles.

Même si elles sont intégrées dans le CLS d'une intercommunalité, elles ne pourront pleinement faire comprendre leurs enjeux et besoins spécifiques dans ce cadre.

L'ARS comprend la difficulté financière et envisage d'adapter son taux de participation au-delà des 50%.

Dans ce cas l'AIP pourra plus facilement se doter d'un(e) chargé(e) de mission pour animer le CLS et en plus coordonner les actions des îles avec les CLS des EPCI qui en sont dotées.

Ce dispositif pourrait être mis en place pour fin 2022 ou dès le début 2023. A ce jour, il n'est pas intégré dans le projet de Budget prévisionnel, ce pourrait être le cas lors du CA de septembre si les modalités en sont arrêtées avec un coût restant pour l'AIP ne dépassant pas 10 000 €/an soit 20% du montant estimé.

#### **Décision du CA N° 12 : Mandate le Président pour :**

- **organiser l'accompagnement du dispositif d'évaluation du CLS en cours pouvant prévoir une contribution à l'accompagnement du stagiaire ARS sur les îles (déplacements missions), et à cet effet à conclure toute convention de partenariat avec l'ARS ou préparer le contenu du renouvellement du CLS.**
- **étudier la mise en place d'un chargé de mission pour l'accompagnement du futur CLS, les modalités de la contribution financière AIP qui ne pourrait pas en première approximation dépasser 20 % de contribution sur son budget propre.**

#### **4.4 Convention de partenariat Mutuelle SOLIMUT Centre Océan**

En 2022, la convention de partenariat avec Solimut est proposée au renouvellement avec comme les années précédentes une action à destination des participants au festival des insulaires.

En ce qui concerne les mutuelles communales, les communes proposant ce service à leurs populations en 2022 : Molène – Ouessant – Sein – Houat – Hœdic – Sauzon – Locmaria –

Discussion en cours sur : Ile de Batz - Le Palais – Bangor - Ile aux Moines

Représentation des îles par l'AIP : Solimut propose une convention avec l'AIP permettant de déployer sa mutuelle « mutuelle communale » sans exclusivité, par anticipation à l'obligation légale prévue prochainement.



|                 |                                                       |                                |
|-----------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Mécénat Solimut | Engagement AIP                                        | Ressource spécifique           |
|                 | Accueil Solimut Festival et délégation internationale | 5000 € Festival des insulaires |

#### Décision du CA N° 13 : Mandate le Président pour :

- définir le contenu d'une convention cadre permettant de déployer la mutuelle sur toutes les communes des îles du Ponant, cette convention fera l'objet d'une présentation à un prochain CA.
- à définir les modalités et signer la convention de mécénat 2022

#### 4.5 Festival des insulaires

Comme chaque année, la proposition de l'AIP est d'accompagner le festival et de participer à la définition des débats et au choix des thématiques. Cette année encore, l'AIP essaiera de faire participer une ou des délégations d'îles lointaines suivant les partenariats internationaux développés en 2022.

#### 4.6 Micro-folie

Le Ministère de la Culture par l'intermédiaire de la DRAC Bretagne a proposé la mise en place d'une « micro-folie » inter-îles. Ce dispositif permet l'accès à une plate-forme culturelle. Le cœur du dispositif est un musée numérique réunissant plusieurs milliers d'œuvres de nombreuses institutions et musées.

Habituellement réunis dans un conteneur mobile, lors des échanges avec la DRAC, l'idée d'une « micro-folie » itinérante installée sur un bateau a germé. Elle permet l'accès numérique à de nombreuses œuvres et expositions et est accessible gratuitement. Pour renforcer l'intérêt culturel du projet, l'utilisation d'un bateau classé monument historique a été étudiée. Le Notre-Dame-de-Rumengol dispose de l'espace suffisant pour accueillir le Musée numérique et est disponible pour deux périodes de navigation : de mi-septembre à fin octobre 2022 et mai-juin 2023. Cette gabare peut être positionnée soit sur un port toujours en eau, soit sur un port à marée avec des périodes d'assec. Une extension aux îles hors Bretagne est proposée.

B Noury indique que l'île d'Yeu est déjà dotée d'une micro-folie, l'extension sera étudiée pour l'île d'Aix.



Chaque escale sur une île permettrait un accès gratuit aux scolaires et habitants



Le budget est estimé à 83 700 € financé à 80% (DRAC, Région Bretagne, FNADT) répartis sur deux exercices : 2022 - 41 250 € ; 2023 -35 750 €.

| Microfolies 2022       | Engagement AIP                | Ressources spécifiques |
|------------------------|-------------------------------|------------------------|
|                        | Equivalent 8 250 €            |                        |
| DRAC                   | Salaire équipe fonctionnement | 8 250 -10 000          |
| Région Bzh (sectoriel) | 6 mois Salaires animateur     | 4 125                  |
| Autres : Départements  | médiateur                     | 5 000 – 8 000          |
| FNADT                  |                               | 15 000 -20 625         |

**Décision du CA N° 14 : Mandate le Président pour :**

- finaliser le budget pour le projet Micro-folie avec un autofinancement maximum de 20%.
- signer tout contrat et convention relative à sa mise en place sur les exercices 2022 – 2023.
- préparer et rechercher les moyens pour son extension à l'île d'Aix en 2023.

#### 4.7 Actions internationales

##### 4.7.1 Coopération Franco-Québécoise

Le programme 2021 prévoyait deux échanges, seule la visite d'une délégation des îles du Ponant aux îles de la Madeleine a pu avoir lieu.

Une sollicitation de financement pour permettre d'accueillir une délégation Madelinienne sur nos îles du Ponant a été déposée.

| Coop Franco- Québécoise | Engagement AIP | Ressource spécifique               |
|-------------------------|----------------|------------------------------------|
|                         | 1500 €         | 1500 € consulat de France à Québec |

Le Consulat de France à Québec nous a informé de plusieurs appels à projets en 2022 qui pourraient correspondre à un renforcement des coopérations entre les îles du Ponant et les îles québécoises. Les contacts et échanges en novembre 2021 (Consulat de France à Québec, municipalités de l'île aux coudres, des îles de la Madeleine) ont montré l'intérêt réciproque pour la mise en place d'échanges plus structurés sur les enjeux de l'insularité de part et d'autre de l'Atlantique.

**Décision du CA N° 15 : Mandate le Président pour :**

- étudier et préparer avec les partenaires québécois un programme de coopération correspondant aux futurs appels à candidature de la coopération franco-québécoise.
- déposer au moins un projet.
- signer toute convention financière relative à sa mise en œuvre si celui-ci est retenu.

##### 4.7.2 Réseau ESIN

Adhésion 2022 montant : 300 €

Délégués T. GROLLEMUND

Délégués adjoints J. BATHIAT

D. YVON

B. NOURY



**Décision du CA N° 16 : Valide la nouvelle représentation de l'AIP à ESIN. Autorise le Président à verser la cotisation 2022 et à participer ou déléguer la participation aux travaux de la fédération. Bruno NOURY est désigné délégué suppléant en remplacement de Denis BREDIN.**

#### 4.7.3 Conférence des Régions périphériques maritimes CRPM

Suivi du protocole d'accord entre AIP et CRPM (signé en 2020), suivi des travaux de la commission des îles.

A noter : changement de président (anciennement Gilles SIMEONI Collectivité territoriale de Corse) assurée par Mme Francina ARMENGOL, Présidente du gouvernement des îles Baléares. Le secrétariat général est dorénavant assuré par Mme Claudia GUZZON (anciennement M. Giuseppe Sciacca) Une invitation de participation à l'Assemblée Générale 2022 de la commission des îles à Gotland (S) a été reçue. Dès que les thématiques seront connues, suivant les disponibilités d'un membre du bureau pour y participer et représenter l'AIP, accompagné ou non d'un membre de l'équipe seront étudiées.

La visibilité des îles du Ponant au niveau européen reste un enjeu important.

**Décision du CA N° 17 : Autorise le président à participer ou déléguer la participation aux travaux de la commission des îles de la CRPM.**

#### 4.7.4 Réseau FEDARENE

L'AIP a adhéré 3 années au réseau FEDARENE (2019, 2020, 2021). Elle permet de bénéficier d'une analyse détaillée des programmes européens dans les domaines de l'énergie ainsi que des avancées législatives et techniques dans ce domaine.

C'est par l'entremise de ce réseau que la participation au secrétariat européen pour les petites îles qui en 2020 a contribué aux actions énergie de l'AIP pour près de 8000 €.

Proposition : En 2022 la FEDARENE propose de faciliter l'accès des communes insulaires au programme EU City facility qui permet une dotation de 60 000 € aux communes sur des projets d'investissement pour l'amélioration énergétique de bâtiments publics. Il est proposé de renouveler l'adhésion directe

**Décision du CA N° 18 : Autorise le Président à adhérer en 2022 pour un montant de 750 €**

## 5 Activités génériques de l'AIP / veille et soutien aux Collectivités / suivi des politiques globales / autres actions

### 5.1 veille juridique évolution des compétences et dispositifs de soutien aux territoires

- Veille fiscalité et dotations Etat des communes (Sein, Molène) et Dotation communale d'insularité Observatoire des dotations communales : Prestation Ressources Consultant Finances. L'observation réalisée par le cabinet ressources consultant finances réalisée en 2020 a permis d'identifier plusieurs points de vigilance et d'amélioration, pour l'avenir des dotations communales. L'observation des finances communales se poursuivra en 2022.



|                                      |                                                |                      |
|--------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------|
| Observation des dotations communales | Engagement AIP                                 | Ressource spécifique |
|                                      | 24 900€ phase 2022<br>marché RCF passé en 2021 | Fonds propres        |

- Veillé et contacts PNRA PNRGM PNMI

Suivi du programme INTERREG BCHT (Bio-Cultural Heritage Tourism) sur les îles de Sein Ouessant et Molène en partenariat avec le Parc Naturel Marin d'Iroise en lien avec nos partenaires du tourisme notamment dans le cadre du projet Ouessant site d'exception.

Sur le Golfe du Morbihan, suivi des actions du Parc Naturel du Golfe du Morbihan.

### Représentations :

Parc Naturel Marin d'Iroise le précédent représentant de l'AIP était le Président qui lui-même avait succédé à M Guy Cabioch, il est proposé, à M Eric Grall, de représenter l'AIP au comité de gestion du PNMI.

**Décision du CA N° 19 : Désigne M Eric Grall, maire de l'île de Batz pour représenter l'AIP au conseil de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise.**

- **Projet de Loi 3DS**

La loi votée le 9 février 2022 ne va pas avoir d'incidence directe sur l'activité 2022. Cependant, la diffusion de cette reconnaissance ouvre la voie à de nombreuses prises en compte de la spécificité des îles.

Le suivi de l'évolution législative va à l'avenir être une activité conséquente de l'équipe qui en se basant sur les travaux réalisés en prévision de la loi 3DS pourra alerter et proposer des ajustements législatifs et des possibilités d'expérimentation dans de nombreux domaines.

- **Suivi des transports**

Sur la majorité des îles, les transports maritimes sont organisés sous forme de délégation de service public, leur renouvellement est régulier, 2022 sera une année particulièrement active en la matière puisque qu'elle verra (après Bréhat en 2021) leur renouvellement pour les îles finistériennes de Sein Ouessant et Molène et les morbihannaises Groix Houat Hoedic et Belle-île.

De nombreux sujets sont sur la table : fréquence, horaires, tarifs passagers, tarifs insulaires, tarifs spécifiques (ex sollicitation d'un tarif spécifique pour les soignants, action du Contrat Local de Santé) ...

A titre d'information, l'AIP a conduit une enquête sur les tarifs passagers insulaires et leur proportion par rapport au tarif plein.

|                                                      | CHAUSEY | BREHAT  | BATZ    | OUessant<br>MOLENE<br>SEIN | FOUESNANT<br>(GLENAN) | GROIX<br>BELLE ILE<br>SAUZON<br>HOUAT<br>HOEDIC | ARZ     | Ile AUX<br>MOINES | YEU     | AIX     |
|------------------------------------------------------|---------|---------|---------|----------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|---------|-------------------|---------|---------|
| Aller retour                                         | 29,60 € | 11,40 € | 10,00 € | 35,00 €                    | 38,00 €               | 35,00 €                                         | 10,90 € | 5,50 €            | 40,70 € | 14,50 € |
| Aller retour<br>insulaire                            | 19,25 € | 5,20 €  | 5,00 €  | 6,60 €                     | 38,00 €               | 6,10 €                                          | 3,40 €  | 2,42 €            | 16,50 € | 5,60 €  |
| % du tarif<br>pleine saison<br>pour les<br>insulaire | 65%     | 46%     | 50%     | 19%                        | 100%                  | 17%                                             | 31%     | 44%               | 41%     | 39%     |

Comparatif tarifs passagers 2022 tarifs plein VS tarif insulaire

**Décision du CA N° 20 : ce sujet sera évoqué lors de la rencontre avec l'exécutif de la Région Bretagne en cours d'organisation.**

## 5 Projet de budget prévisionnel 2022

### Projet de Budget prévisionnel 2022

Voir document joint

Montant cotisation : proposition budgétaire basée sur une cotisation inchangée de à 4,35 €/ hab. DGF, pas de modification de la cotisation proposée.

**Décision du CA N° 21 : Mandate le Président pour :**

- **Mettre en œuvre le projet de budget**
- **signer toute convention financière relative à sa mise en œuvre**

Point sur les effectifs

L'équipe début 2022 est composée de :

Deux CDI Temps Plein :

- Le Directeur Denis BREDIN
- La responsable administrative et financière Marie MALLET

Deux CDI Temps partiel

- La chargée de mission Energie déchets 0,8 ETP Emilie GAUTER
- La chargée de mission Economie Tourisme 0,5 ETP Charlotte COURANT (par ailleurs directrice de SAFIP (0,5 ETP)
- Entretien locaux h/ semaine Christiane LE BORGNE 3h hebdomadaires

Renforts CDD

- Technicien animateur Mobilisons les bretons Energie déchets ZNI sélection de M Alexis MONCHAUX temps plein jusqu'au 31 décembre 2022
- Une assistante tourisme communication assurant un renfort temporaire administratif et logistique : Mme Dominique JAZAT.

Renforts CDD à prévoir en 2022 :

- Un poste de chargé(e) de mission espèces invasives temps plein à compter de juin 2022.
- Un poste d'animateur(rice)/médiateur(rice) – logistique projet Microfolies (6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 (4 mois supplémentaires à prévoir en 2023).

Stages Universitaires

Stage fréquentation touristique (feuille de route îles région Bretagne)

**Décision du CA N° 22 : Mandate le Président pour :**

- **mettre en place les modalités des recrutements proposés**
- **Signer les contrats afférents à ceux-ci suivant les financements obtenus**



## 6 Questions diverses

### CALI Festival du Livre Insulaire d'Ouessant

Sollicitation de Mme Isabelle Le Bal, Présidente de l'association Cali, pour le renouvellement du financement du prix des îles du Ponant. Remise lors du festival du livre d'Ouessant du 13 au 16 juillet 2022, soit 1 500 €.

De plus, le demande porte aussi sur l'organisation des 25 ans du festival en 2023 et le soutien à un projet de collecte du patrimoine immatériel des îles bretonnes de 2022 à 2027.

Une troisième sollicitation est formulée concernant un projet réservé aux îles bretonnes pour la collecte du patrimoine immatériel mené par l'association Bretagne Culture Diversité pour lequel l'AIP est annoncé partenaire.

L'AIP a accompagné depuis de nombreuses années le festival en offrant une dotation au gagnant du prix des îles du Ponant.

Récemment la date du festival a été changée, il se produit maintenant en plein été, le nombre d'exposants autant que celui des participants ne cesse de décroître. La participation de l'AIP a déjà été annoncée dans les documents 2022, ainsi que son soutien au projet de collecte du patrimoine immatériel des îles bretonnes avec l'association Bretagne Culture Diversité.

Au-delà du coût financier (1 500 € sur le budget propre), la question du soutien à ce seul festival se pose, alors que de nombreux autres existent.

Il est proposé de définir une doctrine de soutien aux prix attribués aux divers festivals en établissant des critères ex :

- Période de tenue du festival (l'objectif est sur le plan fréquentation de renforcer l'attractivité hors pleine saison touristique) ;
- S'adressant à toutes les îles du Ponant ;
- Montant annuel à répartir si plusieurs festivals répondants aux critères ;
- Festival itinérant ;
- Etc.

L'année 2022 pourrait être mise à profit pour définir montant et critères d'attribution aux lauréats des festivals à soumettre à un prochain CA.

En ce qui concerne le travail de collecte du patrimoine immatériel, par l'association Bretagne Culture Diversité, il est proposé de voir si celle-ci pourrait étendre son travail à toutes les îles du Ponant avant de poursuivre une éventuelle participation suivant les disponibilités de l'équipe de l'AIP.

#### **Décision du CA N° 23 :**

- **Dans l'attente de la définition des critères d'attribution de prix ou autre participation financière à tout festival sur les îles du Ponant, ne souhaite pas le renouvellement de l'attribution d'un financement au prix du festival du livre pour le moment.**
- **Explorer la possibilité de l'extension du travail de collecte du patrimoine immatériel à toutes les îles du Ponant avant de pouvoir décider une éventuelle participation de l'AIP.**

Avialib - Héliberté. La société Héliberté a approché l'AIP afin de proposer des services de transport par hélicoptère pour les îles.

Leurs points d'attache sont actuellement :

- Saint Brieuc
- Vannes

- La Baule-escoublac
- Les sables d'Olonne
- La Rochelle

Leur proposition vise les transports d'urgence (hors sanitaire) pour des personnes ou du matériel.

**Décision du CA N° 24 : Propose la mise en relation directe des communes intéressées avec la société Avialib-Héliberté.**

Fin du CA, le Président clôt la séance à 20 h.

XXXXXXXXXX

Le Président

Philippe LE BERIGOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Le Berigot', with a large, sweeping flourish at the end.



